

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint
Mme Joëlle TIBURZIO M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 mai 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2024/072 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable au Conseil municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte, du fait de la nouvelle règle comptable M57, un complément de dotation aux amortissements généré par la proratisation des immobilisations, pour un montant de 10 000 €.

Par ailleurs, il convient de prévoir les crédits nécessaires à la régularisation de l'opération pour compte de tiers de la conduite d'eau Serraval-Fontanys pour laquelle Ô des Aravis et la commune de Serraval participent à hauteur, respectivement, de 2,5% et 50%.

Cette opération engendre un déficit d'investissement de 15 221,81 € qu'il est proposé d'équilibrer en ajustant le besoin d'emprunt.

Au final, cette décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable s'équilibre à somme nulle en section Fonctionnement et à la somme de 193 047,30 € en section Investissement.

...

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 28/05/2024

ID : 074-217402809-20240516-CM24072-DE

S²LOW

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
13-1314-357	Annulation du titre erroné 2023 émis pour Serraval	186 976,30 €	
13-1316-357	Annulation du titre erroné 2023 émis pour Ô des Aravis	6 071,00 €	
23-23151-357	Nouveaux titres de recettes pour les 2 collectivités		177 825,49 €
040-28153	Amortissement des installations spécifiques		10 000,00 €
021-021	Virement de la section d'exploitation		-10 000,00 €
16-1641	Emprunts en euros		15 221,81 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		193 047,30 €	193 047,30 €

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
042-6811-510	Dotation aux amortissements installations spécifiques	10 000,00 €	
023-023	Virement à la section d'investissement	-10 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau potable 2024 telle que proposée par les mouvements inscrits dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 mai 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Christine RUFFON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2024**

THÔNES, le **28 MAI 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

